

LISTE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2022

Commune de La Grande Paroisse

Seine et Marne

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars, à vingt heures trente, les membres composant le conseil municipal de La Grande Paroisse, se sont réunis à la mairie sur la convocation en date du 21 mars 2023 et sous la présidence d'Emmanuel LEDOUX, Maire.

Sur les 23 membres du conseil municipal,

19 étaient présents : QUORUM ATTEINT : Emmanuel LEDOUX, **Maire**, Isabelle MALTAVERNE, Serge COURROUX (*arrivé à 20h35*), Catherine CAZES, Patrick SPELLER, Annick PROUT RIEU, Jean RIFFAUD, **adjoints**, Claudia AGUILAR, Dimitri ARNOUD, Fabrice AUBERT, Jean-Luc EVEN, Loïck FAGIS, Sandrine GERIN, Catherine LESSINGER, Patrice PATAY, Danièle MARTINET CONTANT, Vincent ROCHER, Laurence SIMON, et Roselyne TRUKAN, **conseillers municipaux**.

2 étaient absents représentés : Jean-Claude GALLOIS par Jean Riffaud et Christina QUERMELIN par Roselyne Trukan.

2 étaient absents excusés : Mélanie SAGNA et Pierre-Yves THOMAS

Ce qui totalise 21 votants.

Mme Catherine LESSINGER a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATIONS APPROUVEES

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2022 a été approuvé à l'unanimité

DEL202301 : A l'unanimité, prend acte des délégations du Maire (*reconduction des conventions Culture pour Tous et Aquapass avec la ville de Montereau, Freshmile et Citeos*)

DEL202302 : A l'unanimité (arrivée de M. Courroux), adhère au GIP « ID77 »

DEL202303 : A l'unanimité, retire l'indemnité à une élue

DEL202304 : A l'unanimité, adopte le compte de gestion 2022

DEL202305 : A l'unanimité des votants, adopte le compte administratif 2022

DEL202306 : A l'unanimité, procède à l'affectation du résultat 2022 (1 869 665,98 €)

DEL202307 : A l'unanimité, adopte le budget primitif 2023 : section de fonctionnement 4 846 000 € - section d'investissement 2 346 000 €

DEL202308 : A l'unanimité d'amortir les subventions d'équipement de 2022 pour la somme de 8 014,97 € et de neutraliser totalement l'impact budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées en 2022.

DEL202309 : A l'unanimité, détermine la méthode du calcul des provisions aux créances douteuses en prenant en compte l'ancienneté de la créance et décide de constituer cette provision au compte 681 annuellement

DEL202310 : A l'unanimité, vote les taux des taxes communales 2023

DEL202311 : A l'unanimité, vote le taux de la taxe sur la consommation finale d'électricité à compter du 1er janvier 2024

DEL202312 : A l'unanimité, attribue une subvention à l'amicale « les collègues d'abord » de 15 600 €, une enveloppe de 500 € à l'association qui organisera le bal de la fête nationale et les subventions aux associations comme suit :

Associations	Montant 2023	Vote	Conseillers ne prenant pas part au vote
Amicale des sapeurs-pompiers	1 000 €	A l'unanimité	
Amicale scolaire	3 000 €	A l'unanimité	
Anciens combattants	700 €	A l'unanimité	Catherine Cazes
Ars vitam eternaem	900 €	A l'unanimité	
C3A - Joie de vivre	1 800 €	A l'unanimité	
Comité de jumelage	1 800 €	A l'unanimité	
Comité des Fêtes	4 000 €	A l'unanimité	Annick Prout Rieu
Foyer rural	1 000 €	A l'unanimité	
GP Rando	450 €	A l'unanimité	Jean Riffaud
Les vignes oubliées	900 €	A l'unanimité	
Petit conservatoire	7 000 €	A l'unanimité	Danièle Martinet Contant
USGP	25 500 €	20 voix Pour 1 abstention	Vincent Rocher
Vigilance Environnement	100 €	A l'unanimité	
Donneurs de sang	300 €	A l'unanimité	
Comité entente anc combattants	180 €	A l'unanimité	

DEL202313 : A l'unanimité, décide de rapporter la délibération DEL201724 et de fixer à 20 € pour les collégiens et à 120 € pour les lycéens la participation de la commune aux frais de transports scolaires.

DEL202314 : A l'unanimité, approuve la rétrocession de chemins d'exploitation par l'AFR au profit de la commune et le classement de ces chemins ruraux dans la voirie communale.

En Mairie, le 29 mars 2023.

**La secrétaire de séance,
Catherine LESSINGER**



**Le Maire,
Emmanuel LEDOUX**

